

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier le :

Préavis 2016-2021 / n°59

Demande d'un crédit d'un montant de 193'550 fr. pour le financement d'une action pour soutenir les entreprises rolloises touchées par les mesures sanitaires, favoriser le pouvoir d'achat et garantir la diversité du tissu économique local.

La commission composée de :

Madame	Valérie Schlup, Rapporteuse
Messieurs	Patrick Bréchon
	Christian Joly, Président
	Guy Morier-Genoud
	Olivier Paley
	Arthur Petit, excusé le 15 février 2021
	Alexandre Sobredo

s'est réunie le 15 février et 1^{er} mars 2021 par visioconférence.

Monsieur le Syndic Denys Jacquet et Monsieur le Municipal Giorgio Micello ont participé à la première partie de la séance du 15 février 2021 pour informer et répondre aux questions. La Commission les remercie tous deux pour leur disponibilité et pour les informations fournies.

Introduction

Le préavis prévoit deux volets qui ont le double avantage de soutenir les entreprises et commerces rollois ainsi que d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs et consommatrices rollois.es. Les deux mesures proposées encouragent la consommation dans les commerces rollois. Pour la première, le consommateur achète un bon financé à hauteur de 20% par la Commune et le dépense dans les commerces rollois. La seconde mesure offre un bon d'achat dans les commerces de Rolle, aux rollois.es ayant une situation financière précaire.

Discussion

La Commission relève que les critères d'éligibilité pour les entreprises, devront être bien définis et factuels, afin d'éviter tout litige et discrimination. Un contrôle et une surveillance devront alors être effectués par les services administratifs de la Commune.

La communication de ces mesures prendra la forme d'un tout ménage aux habitants de Rolle et une lettre sera adressée aux entreprises concernées. Ces dépenses de promotion sont comprises dans le montant du préavis.

Certains commissaires ont des réserves quant à l'opportunité d'une aide sous forme d'un bon d'achat aux personnes bénéficiant d'un subsidie à l'assurance maladie. Ils relèvent que ces dernières reçoivent déjà des aides financières.

Au regard de la situation déficitaire des finances rolloises, dont les ressources financières sont en grande partie absorbées par les paiements de la facture sociale au canton, il apparaît qu'avec ce préavis, la Commune dépense une somme qu'elle n'a pas et qu'elle devra emprunter. Cette dette supplémentaire, se reportera sur les générations futures. La Commission des finances relève toutefois que ces dépenses bénéficieront directement aux entreprises, commerces et habitant.e.s de Rolle, et ne servira pas à financer le budget cantonal. La Commune contribuera ainsi à la cohésion économique et sociale en plus de sa contribution à la facture sociale cantonale. Une partie de la Commission est convaincue qu'il y aura un retour positif pour les rollois.es.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission des finances vous demande, à la majorité de 5 voix pour et une abstention, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

Vu le préavis 2016-2021 / No 59 de la Municipalité du 15 février 2021,

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2021 de 193'550 fr. pour couvrir les dépenses liées au financement d'une action de soutien en faveur des entreprises et des ménages rollois touchés par les mesures sanitaires ;
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 1010.365900 Dons, aides et subventions casuelles ;
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;

Au nom de la Commission :

Le Président

Christian Joly



La Rapportrice

Valérie Schlup

Rolle, le 1^{er} mars 2021

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier le :

Préavis 2016-2021 / n°59

Demande d'un crédit d'un montant de 193'550 fr. pour le financement d'une action pour soutenir les entreprises rolloises touchées par les mesures sanitaires, favoriser le pouvoir d'achat et garantir la diversité du tissu économique local.

La commission composée de :

Madame	Valérie Schlup, Rapportrice
Messieurs	Patrick Bréchon
	Christian Joly, Président
	Guy Morier-Genoud
	Olivier Paley
	Arthur Petit, excusé le 15 février 2021
	Alexandre Sobredo

s'est réunie le 15 février et 1^{er} mars 2021 par visioconférence.

Monsieur le Syndic Denys Jacquet et Monsieur le Municipal Giorgio Micello ont participé à la première partie de la séance du 15 février 2021 pour informer et répondre aux questions. La Commission les remercie tous deux pour leur disponibilité et pour les informations fournies.

Introduction

Le préavis prévoit deux volets qui ont le double avantage de soutenir les entreprises et commerces rollois ainsi que d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs et consommatrices rollois.es. Les deux mesures proposées encouragent la consommation dans les commerces rollois. Pour la première, le consommateur achète un bon financé à hauteur de 20% par la Commune et le dépense dans les commerces rollois. La seconde mesure offre un bon d'achat dans les commerces de Rolle, aux rollois.es ayant une situation financière précaire.

Discussion

La Commission relève que les critères d'éligibilité pour les entreprises, devront être bien définis et factuels, afin d'éviter tout litige et discrimination. Un contrôle et une surveillance devront alors être effectués par les services administratifs de la Commune.

La communication de ces mesures prendra la forme d'un tout ménage aux habitants de Rolle et une lettre sera adressée aux entreprises concernées. Ces dépenses de promotion sont comprises dans le montant du préavis.

Certains commissaires ont des réserves quant à l'opportunité d'une aide sous forme d'un bon d'achat aux personnes bénéficiant d'un subside à l'assurance maladie. Ils relèvent que ces dernières reçoivent déjà des aides financières.

Au regard de la situation déficitaire des finances rolloises, dont les ressources financières sont en grande partie absorbées par les paiements de la facture sociale au canton, il apparaît qu'avec ce préavis, la Commune dépense une somme qu'elle n'a pas et qu'elle devra emprunter. Cette dette supplémentaire, se reportera sur les générations futures. La Commission des finances relève toutefois que ces dépenses bénéficieront directement aux entreprises, commerces et habitant.e.s de Rolle, et ne servira pas à financer le budget cantonal. La Commune contribuera ainsi à la cohésion économique et sociale en plus de sa contribution à la facture sociale cantonale. Une partie de la Commission est convaincue qu'il y aura un retour positif pour les rollois.es.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission des finances vous demande, à la majorité de 5 voix pour et une abstention, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

Vu le préavis 2016-2021 / No 59 de la Municipalité du 15 février 2021,

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2021 de 193'550 fr. pour couvrir les dépenses liées au financement d'une action de soutien en faveur des entreprises et des ménages rollois touchés par les mesures sanitaires ;
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 1010.365900 Dons, aides et subventions casuelles ;
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;

Au nom de la Commission :

Le Président

Christian Joly



La Rapportrice

Valérie Schlup

Rolle, le 1^{er} mars 2021